DEPARTEMENT DE PARIS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE

2011 DASES 610 G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris
Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-après, comme chaque année, une communication sur l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris.

Ce dispositif social, instauré par la loi du 31 mai 1990 relative au droit au logement, permettait d'allouer des aides financières directes aux ménages et de financer des organismes mettant en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement. A compter du 1er janvier 2005, et conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004, le FSL parisien a été décentralisé au Département et ses missions ont été notamment étendues à la prise en charge des dettes d'énergie, d'eau ainsi qu'à l'aide à la médiation locative.

En 2010, les conséquences de la crise financière ont été durement ressenties par les ménages parisiens modestes, dont un nombre de plus en plus important est actuellement confronté à des difficultés budgétaires conduisant à une plus grande précarisation en matière de logement. Ces ménages rencontrent de plus en plus de difficultés pour faire face à leurs obligations en matière de paiement de leur loyer et sont confrontés au risque de perte de leur logement. En effet, **les assignations des ménages devant le juge aux fins d'expulsion pour impayés de loyer ont augmenté de 10 %, passant de 5 410 en 2009 à 5 953 en 2010** et les commandements de quitter les lieux sont passés de 3 953 à 4 153, en hausse de plus de 5 %.
Face à une telle situation, le FSL, dispositif essentiel en matière de prévention des expulsions, a donc été fortement sollicité et a ainsi pu démontrer toute son utilité : **le nombre de ménages aidés pour l'apurement des dettes de loyer (FSL-Habitat maintien dans les lieux) a enregistré une hausse de 11 % avec 5 460 ménages aidés en 2010** (contre 4 900 en 2009) et les engagements pour cette aide se sont montés à 8,3 M €, enregistrant une augmentation de 23 % par rapport à 2009.

Le développement et la diversification des interventions du FSL, initiés depuis la décentralisation, se sont poursuivis :

- **les aides préventives et curatives à l'énergie ont progressé en 2010, tant en nombre qu'en montant, avec 15 700 décisions favorables pour 3,2 M € d'engagements,** contre 14 800 décisions favorables pour 3,02 M € en 2009, prenant ainsi toute leur place dans la lutte contre la précarité énergétique des ménages parisiens. Au sein de ces aides, l'aide curative du FSL-Energie, créée en 2007, continue sa montée en charge avec une hausse de 11 % en termes de décisions favorables (6 100 aides contre 5 500 aides) et de 12 % en termes de montants engagés (1,1 M € contre 0,98 M €) par rapport à 2009 ;
- le dispositif **« Louez solidaire et sans risque® »,** financé dans le cadre du FSL, dont vous avez voté la création à titre expérimental en 2007 pour la mobilisation de 250 logements du parc privé sur une période de 2 ans, est un succès et a inspiré l'Etat pour la création d'un dispositif analogue en Ile-de-France. C'est ainsi que vous avez décidé, par délibération du 12 mai 2009, de proroger l'expérimentation avec un objectif de mobilisation de 1 050 logements au 31 décembre 2014.

Au 1er octobre 2011, ce sont 666 logements du parc privé qui sont mobilisés dans « Louez solidaire et sans risque® » ; depuis le début de l'expérimentation, 1 058 familles (représentant 1 974 personnes) ont été hébergées par la douzaine d'organismes partenaires conventionnés, parmi lesquelles 429 familles sont déjà relogées dans des logements pérennes du parc locatif social, dont 124 familles depuis le 1er janvier 2011.
Par ailleurs, pour soutenir les objectifs en matière de montée en charge et maintenir le dynamisme du dispositif, l'année 2010 a été marquée par l'intégration de 2 nouveaux organismes ;

- Lancé en 2009 à titre expérimental, le dispositif portant sur le développement à Paris d'une agence immobilière sociale, vise à faciliter l'accès au parc de logements privés de salariés isolés ou en couple disposant de revenus modestes. Une première convention a été conclue en 2009 avec l'association « Solidarité Habitat » et un second opérateur, l'association « SIRES Métropole », a été conventionné en 2010. 43 logements avaient été mobilisés au 31 décembre 2010 et 107 logements étaient dans le dispositif au 1er octobre 2011.

Le FSL parisien représente donc en 2010 plus de 23,4 M € d'engagements globaux, pour 24 500 aides directes accordées à des ménages parisiens en difficulté (dont 8 750 aides dans le cadre du FSL accès et maintien dans les lieux et 15 750 aides à l'énergie), plus de 3 500 mesures d'accompagnement social lié au logement et 1 050 mesures d'intermédiation locatives conventionnées.

Sur le plan budgétaire, l'année 2010 a été marquée par des engagements globaux du FSL de 23,4 M € (hors frais de gestion), en hausse de 24 % par rapport à l'année 2009 (18,9 M €). Les ressources annuelles se sont montées à 21 M € (+ 21 % par rapport aux recettes 2009 de 17,3 M €), le FSL disposant par ailleurs d'une trésorerie permettant d'équilibrer les comptes.
Le Département reste le contributeur principal du fonds, avec 16,5 M € en 2010 (soit + 42 % par rapport à la contribution 2009 de 11,6 M €). Depuis plusieurs années, les services explorent des pistes permettant de développer les financements des partenaires : la participation des bailleurs sociaux anciennement de 2 € par logement géré, a été portée à 3 € dès 2009 et de nouvelles négociations sont envisagées pour un passage à 4 € ; EDF a consenti un effort financier supplémentaire de 0,030 M €, en augmentant sa participation 2011 de 3 % par rapport à 2010 ; Eau de Paris a doublé sa contribution, passant de 0,25 M € en 2010 à 0,500 M € en 2011. Enfin, le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) a participé pour la première fois à hauteur de 0,090 M €.

Les annexes ci-jointes vous apporteront des informations détaillées sur l'activité du FSL :

- Annexe 1 : descriptif des aides du FSL
- Annexe 2: point statistique global du FSL en 2010
- Annexe 3 : tableau simplifié de l'activité en 2010
- Annexe 4 : profils 2010 concernant les aides du FSL-habitat (accès et maintien).
- Annexe 5 : tableau simplifié de l'activité du FSL au 1er semestre 2011 (aides directes)

Tels sont les éléments que je tenais à vous apporter, concernant l'activité du FSL de Paris.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général